Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 72 (1943)

Heft: 7

Artikel: À propos des examens d'aptitudes pédagogiques des recrues

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Finalement, créons pour nos élèves l'atmosphère à laquelle leur âge a droit, une atmosphère sereine et paisible ; dans ce but, faisons observer une discipline stricte (ce qui est tout autre chose qu'une discipline tyrannique). A ce propos, rappelons que rien n'est aussi révélateur de notre physionomie intérieure que l'aspect de notre classe. Voulons-nous nous reconnaître ? Observons nos élèves : sont-ils calmes, sont-ils agités ? ont-ils l'air actif, ont-ils l'air absent ? paraissent-ils de bonne humeur, semblent-ils grognons ? Pourquoi y a-t-il des maîtres dont la simple apparition en classe, sans un mot, sans un geste, établit entrain, ordre et discipline ? Ne serait-ce pas tout simplement parce qu'ils essaient de créer tout d'abord activité, ordre et discipline en eux ? Nos enfants ont droit au calme : dès lors, ne remplaçons pas pour eux le haut-parleur ou l'appareil de radio déchaîné. Pas de cris : nos élèves s'en porteront mieux, nous aussi !

« Action de secours pour les enfants de chez nous », cette Action a, certes, des exigences implacables. Elle demande bien plus qu'une aumône que l'on fait, malgré tout, facilement, et qui se donne d'un coup ! Cette Action exige impérieusement le don de notre vie tout entière. Le succès ne nous récompensera peut-être pas d'une manière immédiate, apparente. Mais ici l'enjeu ne consiste pas dans une réussite personnelle, aujourd'hui ou demain ; il a une bien autre valeur, une valeur qui ne se mesure pas : notre travail engage l'éternité de nos élèves.

LAURE DUPRAZ.

A propos des examens d'aptitudes pédagogiques des recrues

La réintroduction des examens d'aptitudes pédagogiques de nos recrues a suscité déjà maintes discussions. Cependant, pour répondre au désir d'un supérieur, qu'on me permette d'envisager brièvement l'examen de la composition tel qu'il se passe à la caserne ; on sait qu'il comporte : une lettre très courte et une dissertation, ou un portrait.

Certains résultats, peu satisfaisants, n'ont pas manqué d'éveiller à l'égard de l'école primaire certaines suspicions imméritées, relatives à l'enseignement de la rédaction. Lors d'une réunion d'instituteurs, nous avons eu sous les yeux quelques feuilles d'examen qui nous ont causé, il est vrai, une pénible déception, tant ces compositions péchaient par le fond, la forme et spécialement par un manque de soin et de propreté. Comment donc un jeune homme, qui a donné à son inspecteur scolaire et à son maître pleine satisfaction au cours de sa scolarité, déchoit-il à un résultat si médiocre ? Afin d'y remédier, essayons d'en chercher les causes.

1. Après renseignements reçus de source sûre, il est un fait acquis qu'en certaines casernes, le temps consacré à l'examen écrit est insuffisant. En outre, dans toutes les écoles de recrues, on commet certainement une erreur pédagogique en ne mettant pas entre les mains de ces jeunes gens une feuille spéciale sur

laquelle ils rédigeraient préalablement un brouillon, comme cela se pratique toujours, aussi bien dans les classes supérieures qu'à l'école primaire.

Il est indéniable qu'une dissertation ou un portrait exige du temps, de la réflexion, une profonde recherche d'idées, un plan, un emploi approprié des termes, etc. En demandant à un élève de rédiger immédiatement sur sa feuille d'examen, au petit bonheur et au fil de la plume, l'expert rencontrera inévitablement incohérence, banalité, répétitions fastidieuses et, par surcroît, une très défectueuse présentation qui achèvera de donner à la rédaction le cachet d'un laisser-aller fort déconcertant.

2. Notre armée a besoin de cadres choisis sans doute parmi les recrues les mieux douées aux points de vue intellectuel et physique et animées d'un bon esprit. Il y a certainement intime corrélation entre l'examen pédagogique et le choix du futur sous-officier ; c'est tout naturel. Mais, s'il est des jeunes gens qui aspirent à devenir des chefs militaires, il en est beaucoup d'autres qui, soit pour une raison familiale, soit par un sentiment personnel, désirent rester humblement dans les rangs des soldats sans galons. Aussi, manifestent-ils cette volonté en adoptant, lors de l'examen pédagogique, une attitude de prudente réserve, présentant ainsi, au lieu de l'excellent travail dont ils seraient capables, une petite dissertation et qui mérite à peine la mention : suffisant. C'est regrettable, mais l'école y peut-elle quelque chose ?

Ces deux causes sont-elles les seules qui influent défavorablement sur les examens enregistrés jusqu'ici ? Certainement pas : ambiance nouvelle, nostalgie, fatigue et que sais-je, sont autant de facteurs qui ne prédisposent guère à l'art poétique.

Le Corps enseignant tout entier formule le désir de voir une amélioration dans l'organisation de ces examens écrits, spécialement en ce qui concerne **le point 1** traité plus haut.

Nous tenons à affirmer que nous vouons à l'enseignement de notre langue maternelle les soins qu'on prodigue à quelque chose, mieux encore à quelqu'un qui nous est bien cher, car notre langue est, comme le disait le bon M. Hamel à son petit Franz, dans sa « Dernière classe » : la plus belle, la plus claire et la plus solide !

Ne vaut-il pas la peine de savoir s'en servir ? E. Ch., *inst.*

« Schwîzertütsch » et école secondaire

Dans le courant de l'hiver 42, les maîtres d'allemand du canton recevaient, de la librairie Payot, une brochure intitulée *Reded Schwîzertütsch*, contenant une trentaine de dialogues en dialecte suisse alémanique. Une note jointe à l'envoi suggérait que quelques notions de ce dialecte compléteraient fort opportunément nos cours d'allemand. La Direction de l'Instruction publique, consultée, ne s'opposait pas à cette initiative.

On ne craint donc pas de nous proposer cette chose pour le moins inattendue : introduire quelques éléments de ce dialecte dans nos leçons.

Quelle attitude prendre à l'égard de cette suggestion ?

Mais, d'abord, se rend-on bien compte des déceptions, des difficultés qu'éprouvent nos jeunes gens en Suisse allemande ? De nom-